



Lillers, le 09 novembre 2011

Conservatoire d'espaces naturels
du Nord et du Pas de Calais



Monsieur le Député Jean-Luc Péra
24^e Circonscription du Nord
Membre de la commission des affaires
culturelles et de l'éducation
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Objet : reconnaissance des Conservatoires d'espaces naturels

Monsieur le Député,

Les Conservatoires d'espaces naturels se sont mobilisés depuis 2008 afin d'obtenir une reconnaissance spécifique de leurs actions en faveur de la biodiversité à travers la loi de programmation pour l'environnement (Grenelle I) puis la loi portant engagement national (Grenelle II).

Notre réseau a bénéficié de votre soutien pour l'inscription d'une reconnaissance spécifique, annoncée par l'article 24 de la loi Grenelle I puis concrétisée par un agrément désormais inscrit dans le code de l'environnement (article L.414.11) par l'article 129 de la loi Grenelle II.

Le décret d'application, accompagné d'un arrêté ministériel, vient d'être publié au journal officiel le 9 octobre, autorisant ainsi l'aboutissement de cette démarche qui favorisera le renforcement du réseau et sa cohérence nationale.

Je tiens Monsieur le Député, à vous faire part de me plus sincères remerciements au nom de mon Conservatoire et de l'ensemble du réseau pour le soutien que vous avez bien voulu nous apporter.

Dans la logique de ce décret, le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais sollicitera en effet dans les prochaines semaines une demande d'agrément auprès du Préfet de région et du Président du Conseil régional.

Je ne manquerai bien entendu pas de vous tenir personnellement informé des suites de cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président
Bruno de Foucault